

**DÉCISION DU MAIRE  
N°DM 2024-16**

**AVENANTS N°1 AUX LOT N°1 (GROS ŒUVRE / CARRELAGE / VRD) ET N°3 (MENUISERIES) DU MARCHÉ N°2023-BG-MP03 RELATIF À L'AMÉNAGEMENT D'UN NOUVEL ATELIER CLSH ET DE LA MAISON DES ADOS**

**Le Maire de la Commune de Fontenay-Trésigny,**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2122-22,

**Vu** la délibération du Conseil Municipal n°DEL20210129\_02 du 29 janvier 2021 portant délégations du Conseil Municipal au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget,

**Vu** la décision du maire n°DM2023-07 du 15 février 2023 portant attribution du marché n°2023-BG-MP03 pour l'aménagement d'un nouvel atelier CLSH et de la maison des ados,

**Considérant** que suite à un retard de livraison des menuiseries la mise hors d'air du bâtiment a été retardée et, de ce fait, la durée d'installation initiale de la base de vie a dû être prolongée d'un mois,

**Considérant** qu'il y a lieu d'établir un avenant pour le lot n°1 (gros œuvre / carrelage /VRD) ainsi qu'un avenant pour le lot n°3 (menuiseries) ayant pour objet la répartition de la prise en charge d'une partie de la durée de prolongation de la base de vie,

**DÉCIDE**

**ARTICLE 1 :** De signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SVABTP, sise 10 Allée des Champs Elysées à Évry (91042), titulaire du lot N° 1 (gros œuvre / carrelage /VRD) du marché n°2023-BG-MP03, pour répartir la prise en charge d'une partie de la durée de prolongation de la base de vie avec le lot n°3 (menuiseries).

**Montant de l'avenant n°1 (lot 1 – Gros œuvre / Carrelage / VRD) :** 1 855,00 € HT soit 2 226,00 € TTC.

Le montant total du lot n° 1 du marché public n° 2023-BG-MP03 est porté de 175 000,00 € HT (210 000,00 € TTC) à 176 855,00 € HT (212 226,00 € TTC).

**ARTICLE 2 :** De signer l'avenant n°1 avec l'entreprise SORBAT 77, sise ZAC de l'Europe – 295 avenue de l'Europe à Saint-Fargeau-Ponthierry (77310), titulaire du lot N° 3 (menuiseries) du marché n°2023-BG-MP03, pour répartir la prise en charge d'une partie de la durée de prolongation de la base de vie avec le lot n°1 (gros œuvre / carrelage /VRD).

**Montant de l'avenant n°1 (lot 3 – Menuiseries) : - 1 855,00 € HT**

Le montant total du lot n° 1 du marché public n° 2023-BG-MP03 est porté de 92 623,00 € HT (111 147,60 € TTC) à 90 768,00 € HT (108 921,60 € TTC).

**ARTICLE 3 :** Les avenants n°1 susvisés seront signés par Monsieur le Maire dès que la présente décision sera exécutoire.

**ARTICLE 4 :** La présente décision sera transcrite au registre des délibérations du conseil municipal, notifiée et/ou publiée par voie électronique et portée à la connaissance de celui-ci lors de sa prochaine séance conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

**ARTICLE 5 :** La présente décision pourra faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire ou d'un recours contentieux introduit devant le Tribunal Administratif de Melun, sis 43 rue du Général de Gaulle case postale 8630 Melun cedex (77008), dans un délai de deux mois à compter de son caractère exécutoire. Le Tribunal Administratif peut également être saisi par l'application Télérecours Citoyens accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

**ARTICLE 6 :** La Directrice générale des services est chargée de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Madame la Comptable publique assignataire de Coulommiers
- Le service des Finances de la commune de Fontenay-Trésigny

Fait à Fontenay-Trésigny, le 29 avril 2024.

**Le Maire,  
Patrick ROSSILLI**

